République française

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260210-DEL2026004-DE

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 13

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 29 janvier, à 20 heures,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 23 janvier 2026 se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Jérémy BASSET, Magalie RAMEL, Christelle CARRO, Elodie LE MAGUER, Joseph TEMPLER, Julien CORBEL, Didier CARLO et Christelle BERTHELEU.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Daniel MACE, Caroline LIVERNEAU et Typhaine POILVERT étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Christelle CARRO, Jérémy BASSET et Christelle BERTHELEU.

Stéphane BASSET était excusé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Christelle CARRO a été désignée secrétaire de séance.

2026004 CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL – ADOPTION. -

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Trébry du 18 décembre 2025 et la séance du 13 janvier 2026;

CONSIDERANT

- que, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité, en début de séance, à arrêter le procès-verbal des deux séances précédentes ;

- qu'en cas d'objection à la rédaction du procès-verbal, le maire prend l'avis du conseil municipal qui décide s'il y a lieu de faire une rectification et en arrête les termes ;

VU le rapport de M. le maire :

DECIDE

- d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune de Trébry des 18 décembre 2025 et 13 janvier 2026 ;

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260210-DEL2026004-DE

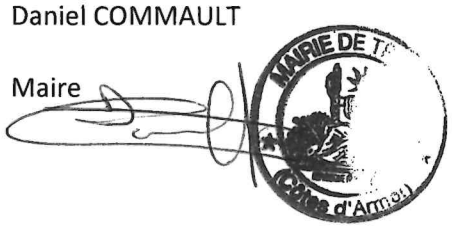
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 10 02 2026

Daniel COMMAULT

Maire



Christelle CARRO

Secrétaire de séance

